

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article228>



Les journaliers, ouvriers agricoles

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - Vie quotidienne
-



Date de mise en ligne : jeudi 5 octobre 2017

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

Les journaliers à Plouider (fin du XVIIIème - début du XIXème siècle)

Le terme « journalier » désignait, dans le monde paysan, un ouvrier agricole local qui n'avait pas de terres propres en propriété ou en location, et qui louait sa force de travail à la journée auprès d'un paysan propriétaire ou fermier. Le mot français vient du latin médiéval « jornalierius » et peut se rattacher à deux sens : le journal, superficie agraire, ou la juchère, la journée de travail. On les appelait aussi les « brassiers », qui louaient leurs bras pour les travaux agricoles.

Les journaliers survivaient du maigre salaire qu'ils pouvaient gagner lorsqu'ils trouvaient du travail, quelques sous par jour, dans les périodes de grands travaux agricoles et ils ne trouvaient pas à s'employer tous les jours de l'année. Beaucoup de petits paysans cultivaient leur petite exploitation en famille sans avoir besoin, ni les moyens, d'employer un ouvrier agricole. Aussi la famille du journalier, lui-même, sa femme et ses enfants étaient souvent réduits à vivre de la mendicité.

A leur mort, les inventaires après décès montrent qu'ils ont généralement plus de dettes que de biens et la vente de ceux-ci ne suffit pas à rembourser les dettes. Leur femme et leurs enfants sont condamnés à la mendicité. La veuve cherche parfois à devenir journalière à son tour.

Exemples de journaliers à la fin du XVIIIème siècle

Jean LIRIN, de Kermabon

A son décès en 1774, Jean LIRIN de Kermabon lègue davantage de dettes que de biens à sa femme : 200 Livres contre 111 Livres 9 sols.

Il était veuf de Marie BARZ, décédée le 2 octobre 1750 à Kermabon,. Ils avaient 7 enfants. Il s'était remarié le 26 mai 1751 à Plouider avec Anne LAUTROU de Tréfléz et habitant à Plounéour. Ils ont 3 enfants nés à Kermabon : Marguerite (1752), Rolland (1754) et Yves (1758). Anne Lautrou décède le 30 juin 1786 à Kermabon.

Hervé SALAUN, de Keradraon

De même, à son décès le 13 mai 1786, les dettes d'Hervé SALAUN de Keradraon dont le montant est de 381 Livres, n'arrivent pas à être compensées par ses médiocres biens estimés à 140 Livres 2 sols.

Il s'est marié le 22 janvier 1783 à Plouider avec Marie LE BARZ (de Plouider). Il meurt le 13 mai 1786 à Keradraon à l'âge de 34 ans. Ils ont deux enfants : Marie Jeanne (1784) et François Marie (1786).

Jacques PINVIDIC, de Lescoat-Morizur

Lorsqu'il meurt le 13 mars 1788, Jacques Pinvidic de Lescoat-Morizur ne possédait que 15 Livres 6 sols et 6 deniers, montant de la vente publique de ses biens meubles et effets, servant d'inventaire.

Jacques PINVIDIC est apparemment garçon meunier et non pas journalier agricole, mais il est particulièrement pauvre. Il s'était marié le 6 juillet 1763 à Plouider avec Marguerite ROUDAUT. Ils ont 8 enfants : Marie Jeanne (1765) au moulin du Duc à Plouider, puis Marguerite (1767), Françoise (1769), Susanne (1771) et Jeanne (1773) au moulin de Keranmanach à Lanneuffret, puis Marie (1776) au moulin de Penvern à Saint-Servais, et Marie (1781) et Marie Françoise (1782) au moulin de Lescoat-Morizur.

Sa veuve et ses filles récupèrent peu d'argent de cette vente. Cette vente après décès peut signifier également l'expulsion de la famille de la maison d'habitation car les quelques biens possédés sont vendus pour peu d'argent : le

mauvais trépied et sa platine de fer (6 deniers), les écuelles et les cuillères de bois (1 sol), les deux mauvais pots-bassins (1 sol).

François LE BARS, de Morizur

François LE BARS, journalier, meurt le 29 mai 1789 à Morizur, à l'âge de 35 ans. Il laisse une veuve, Claudine KERAUDY, et trois enfants mineurs.

François LE BARS, originaire de Saint-Méen, trève de Ploudaniel, s'était marié le 27 avril 1779 à Bourg-Blanc avec Claudine KERAUDY (originaire de Bourg-Blanc). Ils ont eu 3 enfants nés à Morizur en Plounéventer : Hervé (1783), Louis (1787 et +1788) et Marie Anne (1789).

Quelques jours avant son décès, sa mesure s'est écroulée et il s'est réfugié avec sa famille dans une dépendance du manoir de Morizur. L'inventaire après décès est réalisé dès le 23 juin 1789 : la valeur de ses biens meubles se monte à un total de 51 Livres 7 sols et 6 deniers, répartis ainsi :

- ▶ un trépied (18 sous), un pot et un petit chaudron (15s), des écuelles de bois et des pots de terre (8s10d), une « marmite avec sa couverture » (20s), une baratte (10s), un dévidoir (10s) ;
- ▶ un lit-clos (4L10s), une armoire (3L15s), un grand coffre (25s), un petit coffre (1L) ;
- ▶ une vache (20L) et un petit veau (3L15s).
- ▶ une valeur de 12 Livres en terre.

A défaut de terres à cultiver, François Le Bars devait utiliser les terrains vagues ou « franchises » et les bordures de chemins pour faire brouter sa vache. C'est aussi sur ces terrains qu'il devait avoir construit sa chaumière rudimentaire ou sa hutte, comme les sabotiers. Il pouvait peut-être cultiver quelques terrains vagues aux abords de son habitation. En 1813, lors d'une vente de « terres vagues », on nota à plusieurs reprises la présentation de « chaumières en ruine de nulle valeur » sur ces mêmes terrains.

(Louis ELEGOET, Ancêtres et Terroirs et Brigitte ARZUR, mémoire de maîtrise, UBO, 1985)

La situation de la population plouidéroise

Enquête sur la mendicité en 1774

Le recteur de Plouider François PICART compte environ 500 fermes ou maisons dans sa paroisse, soit 3000 habitants, sur lesquelles il n'y a pas plus de 80 dans l'aisance et « *encore quelle aisance* » ? Sur les 420 autres, il en trouve au moins 50 qui sont dans une véritable situation de mendicité, soit 200 mendiants.

La mort du mari de l'épouse et du père des enfants entraîne la ruine de la famille et la précipite dans la mendicité. Mais l'oisiveté est aussi parfois, pour lui, la cause de cette mendicité. Pour lutter contre la pauvreté et la mendicité, il propose à son évêque un moyen, osant à peine faire la proposition : « *c'est la défense du mariage faite à tous ceux qu'on prévoit ne se mettre pas en état d'en supporter les charges temporelles. J'ai toujours vu avec une certaine répugnance les mandians se marier ; et quand j'examine les suites de ces sortes de mariage, il me semble que l'Etat y perd et que la religion n'y gagne pas. Je vous demande l'indulgence pour cette observation et vous prie Monseigneur de la regarder comme non avenue si elle vous déplaisait* ».

Recensement de 1836

La commune compte 3115 habitants. Les domestiques et les journaliers se répartissent ainsi :

- ▶ Domestiques= 326 personnes, soit 10,5 % de la population

- ▶ Journaliers= 425 personnes, soit 13,5 % de la population
 - . 82 familles avec ou sans enfants, soit 361 personnes
 - . 21 veuves avec ou sans enfants, soit 51 personnes
 - . 4 hommes seuls et 9 femmes seules

- ▶ Les plus pauvres représentent encore donc près de 25 % de la population de Plouider.

Recensement de 1851

La commune compte 3146 habitants

- ▶ Les domestiques et les journaliers représentent de 40 à 50 % de la population active agricole.
- ▶ Journaliers = 371 personnes, 215 hommes et 156 femmes
- ▶ Domestiques = 474 personnes, 278 hommes et 196 femmes.

Conférence de Louis ELEGOET, le dimanche 8 octobre 2017, à 15 heures, à l'Espace Rencontres de Plouider sur le sujet des journaliers du Léon.